



## **Concours COMÉDIHA! Club**

### **DURÉE DU CONCOURS**

Date de lancement du concours : 18 janvier 2017 20h00

Date de fin du concours : 1<sup>er</sup> juin 2017, 23h59

### **ADMISSIBILITÉ**

Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Québec et âgée de 18 ans et plus. Sont exclus les employés de ComediHa!, ses fournisseurs de prix, produits ou services reliés au présent concours ou tout autre intervenant directement relié à la tenue de ce concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (père, mère, frères, sœurs, enfants, leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés sont domiciliés).

### **COMMENT PARTICIPER**

- 1- Assister à l'une des représentations du COMÉDIHA! Club entre le 18 janvier 2017 et le 31 mai 2017.
- 2- Se prendre en photo durant la soirée et écrire pourquoi vouloir revenir au ComediHa Club en utilisant l'identifiant #comediha.
- 3- Partager la photographie sur Instagram pour participer au concours

Les photographies doivent être prises durant les moments alloués à cet effet afin d'éviter toute interruption des représentations en cours. Toute participation soumise durant le spectacle sera disqualifiée.

Un nom sera tiré au hasard dans les 24 heures suivant chaque représentation.

Les tirages auront lieu aux dates suivantes aux bureaux administratifs de ComediHa! de Québec. Les gagnants seront informés par Instagram et/ou Facebook.

- 19 janvier 2017
- 26 janvier 2017
- 2 février 2017
- 9 février 2017
- 16 février 2017
- 23 février 2017
- 2 mars 2017
- 9 mars 2017
- 16 mars 2017
- 23 mars 2017
- 30 mars 2017
- 6 avril 2017
- 13 avril 2017
- 20 avril 2017
- 27 avril 2017
- 4 mai 2017
- 11 mai 2017
- 18 mai 2017
- 25 mai 2017
- 1<sup>er</sup> juin 2017

### **PRIX À GAGNER**

- Deux (2) billets pour le spectacle COMÉDIHA! Club valides la semaine suivante du tirage
- Rencontre avec l'animateur à la fin du spectacle

### **VALEUR DES PRIX**

Par la présente, les organisateurs déclarent que la valeur estimée des prix offerts à l'intérieur de cette promotion est la suivante : valeur approximative de 36 \$ par prix, soit une valeur totale de 720\$.

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

1. Ce concours est enregistré auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ).
2. Les organisateurs de COMÉDIHA! Club communiqueront avec le gagnant par Instagram et/ou Facebook au lendemain des représentations (dates énumérées ci-haut).
3. Afin d'être déclaré gagnant et de réclamer son prix, le gagnant devra sous peine de nullité :
  - a. Être disponible pour assister à la représentation de la semaine suivant la participation au concours ;
  - b. Présenter une preuve d'identité avec photo valide au moment de la réclamation du prix ;
  - c. Signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.
4. Le gagnant doit réclamer son prix dans les vingt-quatre (24) heures suivant l'annonce, sans quoi un nouveau gagnant sera sélectionné. Ce dernier devra communiquer avec un représentant aux bureaux administratifs de COMÉDIHA! de Québec par courriel ou par téléphone au 418-647-2525.

5. La personne gagnante et ses invités dégagent de toute responsabilité COMÉDIHA! de tout dommage de quelque nature que ce soit et, notamment mais sans limitation, découlant d'un accident, blessure, décès, pertes ou retards relatifs aux bagages ou articles personnels, retards, contretemps, pertes d'agrément, contrariétés, désappointements, anxiété ou frustrations d'ordre physique ou mental qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
6. Le prix devra être accepté tel que décrit au présent règlement et ne pourra être substitué à un autre prix ou être échangé pour tout autre prix. Il ne pourra être transféré à une autre personne et la valeur du concours ne pourra être compensée en argent.
7. Les organisateurs du concours n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté, du mauvais fonctionnement de toute ligne de communication ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
8. Toute personne qui participe au concours s'engage à se conformer aux règlements officiels du concours et aux décisions des représentants autorisés, lesquelles sont irrévocables et ont force exécutoire à tous les égards.
9. En participant à ce concours, les personnes sélectionnées autorisent les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, leur nom, photographie, image, déclarations relatives au prix, lieu de résidence et (ou) voix à des fins publicitaires ou promotionnelles et ce, sans rémunération.
10. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
11. Les organisateurs de ce concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours dans son entier ou en partie dans l'éventualité où il se manifeste un virus, un « bogue » informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, le cas échéant.

12. Ce concours est assujéti à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.
13. Le prix du concours n'est ni monnayable, ni transférable et ne peut être prolongé.
14. Toutes dépenses autres que celles spécifiquement mentionnées dans la description ci-dessus seront sous la responsabilité de la personne gagnante et de ses invités.

EN CAS D'ANNULATION pour toute raison invoquée, le prix ne pourra être reporté. Aucune compensation ne sera proposée si les représentations doivent être annulées pour des raisons hors du contrôle des organisateurs (catastrophe naturelle ou météorologique, émeute ou situation politique susceptible de mettre la vie des voyageurs en danger, grève ou autres) et où les obligations contractuelles des organisateurs avec ses fournisseurs ne permettent pas l'obtention du remboursement des sommes payées au fournisseur au nom de la personne gagnante.

15. Toutes les conditions des partenaires participants sont applicables.
16. Toute participation incomplète ou ne respectant pas les règles énumérées ci-haut sera automatiquement rejetée.
17. Le nom des gagnants seront dévoilés sur le site Internet [www.comedihclub.com](http://www.comedihclub.com) à chaque semaine du 18 janvier 2017 au 31 mai 2017.